



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI RDQ 12 juin 2024

COMMISSION
NATIONALE
PARITAIRE DE
NÉGOCIATION

REGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation des projets de comptes-rendus des CPPNI
2. Mandatement d'un Actuaire
3. Point d'étape dur le questionnaire égalité femmes/hommes
4. Poursuite des négociations sur le droit syndical
5. Point d'étape sur les travaux de rénovation de la CCN
6. Questions diverses

RENOVATION de la CCN : FO s'impose !

Présents : FO, CFDT, CGT et SERQ

1. **Validation des projets de comptes-rendus de la CPPNI du 14 mars 2024 et de la CPPNI extraordinaire du 16 avril 2024 :**

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2. **Mandatement d'un Actuaire : méthodologie et calendrier de déploiement :**

Pour rappel, lors des dernières commissions paritaires, les organisations syndicales ont réussi à négocier la désignation d'un Actuaire pour le volet complémentaire et frais de santé.

Le SERQ nous indique qu'APICIL s'est engagé à financer 15 000 € pour un actuaire pour le volet Prévoyance.

La commission propose de prendre le même cabinet pour la complémentaire santé et la prévoyance. Proposition validée, et qui permettra de diminuer le coût.

3 cabinets sont retenus pour une audition à la CPPNI de septembre 2024 : AOPS, MENANTEAU et ARRA Conseil.

Un cahier des charges sera élaboré par la suite selon le cabinet sélectionné.

La commission fait aussi le choix de lancer auprès des adhérents une « enquête flash » sur les garanties des mutuelles actuelles (le positif et le négatif), pour début septembre.

Il se pose aussi la question des cotisations, point qui reste à étudier en fonction des retours de l'actuaire désigné (cotisation unique, duo, famille, voir l'intérêt des options, voir la garantie de base...).

Pour FO, avoir un actuaire va permettre de rechercher les offres les plus appropriées pour une complémentaire adaptée au maximum aux adhérents. Elle devrait être attractive avec comme principal levier le rapport qualité/prix.

Il est nécessaire de pouvoir garder un régime mutualisé et de pouvoir faire entrer dans le régime les régies qui n'y sont pas encore.

3. **Point d'étape sur le questionnaire relatif au suivi de l'accord de branche égalité professionnelle Femmes-Hommes : quelques chiffres clés avant la restitution finale :**

Le SERQ fait une restitution résumée des retours. Le taux de participation correspond à 88 régies, ce qui est très satisfaisant.

Quelques chiffres :

- ✓ 53 % sont des régies de moins de 50 salariés.
- ✓ 63 % des régies n'ont pas mis en place de procédure d'urgence pour le harcèlement ou les incidents.
- ✓ 63,6 % des régies ont versé une prime aux salariés en 2023.

La restitution finale est prévue pour la CPPNI de novembre 2024.

Selon ce retour, des modifications pourront être éventuellement proposées sur l'accord égalité Femmes-Hommes.

4. Poursuite des négociations sur le droit syndical :

Nous avons pu avancer dans la négociation, le SERQ doit relayer ces décisions auprès de son conseil d'administration pour une validation définitive.

Les points qui ont pu être négociés sont les suivants :

- ✓ Participation des salariés des régies aux instances paritaires : est considéré comme temps de travail effectif : 4h00 de préparation pour chaque réunion paritaire et la journée de réunion. Le temps de trajet supérieur au temps de travail journalier sera récupéré.
- ✓ Participation à des congrès syndicaux, assemblées ou à une réunion sur présentation d'un mandat : 2 jours par an par organisation syndicale. Le temps de trajet sera récupéré si au-delà du temps de travail habituel.

Le SERQ fera cette proposition à son conseil d'administration prévu le 19 juin 2024 reviendra sur ce point à la CPPNI de septembre.

Pour FO, cette négociation est un début, certes, loin de nos revendications mais on peut malgré tout se féliciter de ces « petites » avancées, là où dans certaines conventions plus rien n'est négociable actuellement !

Si un accord est mis à signature, la décision appartiendra au bureau de la FNAS FO, et cela ne nous empêchera pas de revenir sur le sujet si nécessaire et dans les années à venir.

5. Point d'étape sur les travaux de rénovation de la CCN et les prochaines étapes :

Le SERQ fait état des avancées du groupe de travail, uniquement représenté par des Directeurs, RH ou personnel juridique (environ 15 personnes) et toujours en collaboration avec le cabinet BOUTEILLE.

L'idée est de faire un toilettage de la convention (mise en conformité) mais aussi de reprendre la partie sur les classifications/rémunérations.

Un recensement est fait sur les emplois classiques, hybrides et les nouveaux métiers (cf. numérique). Il existe de grandes disparités selon les régies sur les rémunérations et les indices. Les grilles sont parfois peu appliquées. L'augmentation à l'ancienneté n'existe pas donc les régies attribuent des points supplémentaires.

Il y a une phase de réflexion et un travail de fond à faire (fiche de poste, référentiel des besoins, ...).

Pour FO, la grille ne doit pas démarrer au SMIC, elle doit être au-delà et de façon significative, en prenant en compte les coefficients suivant pour éviter le tassement de grille.

Nous refusons d'emblée les critères classants, qui peuvent être attribués à la tête du salarié et de façon subjective. Nous rappelons qu'ils existent déjà, malgré tout, dans la CCN mais ne sont pas appliqués par la plupart des régies d'où l'idée de les supprimer.

Le SERQ avait prévu de nous associer à cette démarche qu'en fin d'année voire début 2025. Nous avons obtenu une réunion en novembre sur ce point uniquement, en plus des autres commissions. Une synthèse du groupe de travail nous sera transmis en amont.

FO demande aussi le maintien d'une valeur de point, qui permet la négociation salariale chaque année. Son augmentation permet aussi d'augmenter tous les salariés de façon équitable.

Le SERQ propose de sortir plusieurs scénarii et surtout de réfléchir aux moyens financiers...nous y voilà !

Pour FO faire partie au plus tôt de cette réflexion permet de pouvoir agir plus rapidement et avant que tout soit ficelé. Si tel était le cas cela pourrait réduire notre marge de manœuvre. Nous pouvons être satisfait d'avoir pu nous imposer plus rapidement que prévu, cette réunion sera composée du groupe de travail, du cabinet Bouteille, du SERQ et des organisations syndicales. Il faut rappeler que les intentions du SERQ étaient de nous présenter le projet de rénovation déjà écrit. Il en sera autrement puisque nous construirons cette nouvelle partie de façon paritaire !

6. Questions diverses

- ✓ **FO** demande la possibilité qu'une salariée d'une Régie (38) puisse assister en visio à la prochaine CPPNI dans le but de l'intégrer à sa délégation. Le SERQ et les autres OS valident notre demande.
- ✓ **FO** demande à organiser une réunion pour l'observatoire de branche, afin d'obtenir un rapport annuel de ce qui est négocié au niveau local.
- ✓ **FO** demande à mettre à l'ordre du jour 2025 la négociation d'un accord handicap de branche. Le SERQ répond favorablement à notre demande.
- ✓ **FO** souhaite relancer la discussion sur le fonds du paritarisme, le SERQ est, sur ce coup, moins enjoué, ne répond pas par la négative mais repousse ce sujet à la suite de la rénovation de la CCN.

Paris, le 20 juin 2024

La délégation FO : Annick ALLEAUME, Isabelle TESSIER

Régies de quartier en chiffres	
Valeur du point au 1 ^{er} janvier 2024	10,52 €
Premier coefficient au-dessus du SMIC	174
Salaire minimum conventionnel = SMIC au 1 ^{er} janvier 2024	1766,92 € brut